



Circulaire à conserver toute l'année

CONVENTION FINANCIERE 2016-2017

La présente convention a pour objet de préciser les conditions financières dans lesquelles l'établissement assure la scolarisation.

FRAIS DE SCOLARITE

Les frais de scolarité sont d'un montant de : **270.00€ pour l'année** (soit 27.00€ par mois)

- Contribution des familles.....	220.00€
- Frais de reproductions.....	15.00€
- Technologie.....	9.00€
- Arts Plastiques.....	3.00€
- UGSEL.....	8.00€
- Agenda - carnet de suivi.....	5.00€
- Activités et sorties pédagogiques.....	10.00€

TOTAL 270.00 €

En cas d'utilisation de cahiers de Travaux Dirigés (T.D), ceux-ci seront facturés en supplément.

Une réduction correspondant à **30%** de la contribution des familles est accordée par l'établissement pour le **deuxième enfant**.

L'établissement ne facture pas de contribution des familles à partir du troisième enfant.

RESTAURATION

Pour les demi-pensionnaires (4 repas par semaine), le repas est facturé : **4.10€**

Pour ceux qui mangeraient occasionnellement (les externes), vous avez la possibilité d'acheter auprès de la comptabilité des carnets de 10 repas au prix de **41.00€**